

## Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville Province de Québec

## Avis public

## **AVIS DE MOTION**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-02 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISTANCES SÉPARATRICES EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT 18-523 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS)

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 2019-02 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du règlement 18-523 relatif à la clarification de normes sur les distances séparatrices dans la zone agricole permanente ainsi que dans les zones d'interdiction ou dans les zones sensibles.

Un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, Ce 5e jour du mois de juin 2019

Lordello Delies

Carole Denis

Directrice générale et secrétaire-trésorière